

CONSEIL MUNICIPAL

*COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020*

Étaient présents : Mmes et MM. Jacques AUGRIS, Mickaël COLIN, Ginette BOUYER, Serge GRIMAUD, Nadine NEAUX, Michelle CAILLAUD, Marie-Hélène THÉNAUD, Avelino RODRIGUES, Didier MEZIL, Guillaume LANCEREAU, Céline ROUSSEAU, Anthony ARLOT, Joël COULAIS, Maryvonne DELAGRANGE

Étaient absents excusés : Mme Suzie PORTEJOIE

Pouvoir : Mme Suzie PORTEJOIE à Mme Ginette BOUYER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Nadine NEAUX a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2020
2. DROITS DE PRÉEMPTION
3. SALLE POLYVALENTE – NETTOYAGE DES VITRES
4. ACQUISITION DE MATÉRIEL, DE SIGNALÉTIQUE ET DE NUMÉROS
5. CRÉATION DE TROIS EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS
6. PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENT DE GRADE
7. AUTORISATION ESTER EN JUSTICE
8. TRAVAUX PARKIN MAIRIE – BÉTON DÉSACTIVÉ
9. SAS SACPA – PROPOSITION DE CONTRAT FOURRIÈRE GLOBAL – CENTRE ANIMALIER DE RATTACHEMENT MONTREUIL BONNIN
10. 123WEBIMMO.COM – PROPOSITION DE MANDAT EXCLUSIF DE RECHERCHE D'ACQUÉREUR – VENTE DU BIEN IMMOBILIER CADASTRÉ SECTION G N° 400 (ANCIENNE POSTE AVEC LOGEMENT ET JARDIN)
11. RÉNOVATION DU COURT DE TENNIS ET DEMANDE DE SUBVENTION
12. RÉALISATION D'UN CITY STADE ET DEMANDE DE SUBVENTION
13. SÉCURISATION ET MARQUAGE AU SOL SUR LA RD 148 ET ROUTE DE MONTMORILLON ET DEMANDE DE SUBVENTION
14. DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDIT N°1
15. DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PRESBYTÈRE EN MAISON DES ASSOCIATIONS ET BUREAU MUTLMÉDIA AVEC POSTE INFORMATIQUE
16. PROPOSITION DE MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
17. QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 10 août 2020.

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ↪ Section A n° 1122 « 8 La Chauffière » et n° 1123 – 1124 – 358 – 367 « La Chauffière »
- ↪ Section G n° 510 « 24 Rue de la Grenatière » et n° 511 – 1081 – 1084 1101 « La Grenatière »

SALLE POLYVALENTE – NETTOYAGE DES VITRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ↪ Accepte le devis présenté par JT NETTOYAGE d'un montant par prestation de 164.40 € TTC pour le nettoyage intérieur et extérieur de la vitrerie et des encadrements des parties basses.
- ↪ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

ACQUISITION DE MATÉRIEL, DE SIGNALÉTIQUE ET DE NUMÉROS

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ↪ décide d'acheter :
  - un aspirateur (196 € TTC)
  - une meuleuse (300 € TTC)
  - un enrouleur de 50 m (95 € TTC)
  - un panneau entrée de ville (665,99 €)
  - signalétique et numéros (1 181,36 € TTC)
- ↪ Dit que la dépense est inscrite en investissement
- ↪ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

### CRÉATION DE TROIS EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer trois emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population en 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide la création de trois emplois d'agents recenseurs, non-titulaires, à temps non complet, dès la première demi-journée de formation d'agent recenseur effectuée par l'INSEE début janvier 2021 et jusqu'au 20 février 2021 inclus.
- Fixera ultérieurement la rémunération des agents recenseurs.
- Charge le Maire ou son représentant de procéder à la nomination des agents recenseurs.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENTS DE GRADE

Afin de permettre, au titre de l'année 2020, les avancements aux grades concernés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide la création :

- au 1<sup>er</sup> octobre 2020,
- d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- au 1<sup>er</sup> décembre 2020,
- d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

### AUTORISATION ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire informe, le Conseil Municipal, de la requête présentée Me Stéphane PILON, avocat au sein de la SELARL Jouteux, Carre-Guillot, Pilon, représentant Monsieur Franck OGDEN.

Considérant qu'il est important d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire et ne pouvant préjuger de la suite donnée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Autorise Monsieur le Maire, si nécessaire, à ester en justice et à mandater tout avocat pour représenter la Commune.

### TRAVAUX PARKING MAIRIE – BÉTON DÉSACTIVÉ

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les devis de la SARL TOP RENOV d'un montant de 3.459,13 € TTC et de L'Entreprise BERNARD Stéphane d'un montant de 2.135,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- ☞ Accepte le devis de Monsieur BERNARD Stéphane d'un montant 2.135,40 € TTC
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

### SAS SACPA – PROPOSITION DE CONTRAT FOURRIÈRE GLOBAL – CENTRE ANIMALIER DE RATTACHEMENT MONTREUIL BONNIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis plusieurs années, la Commune a conventionné avec le « Secours et Protection des Animaux » de Poitiers (SPA) afin que celui-ci prenne en charge les animaux trouvés errants ou réquisitionnés, sachant que la commune ne dispose pas de sa propre fourrière. Or, il s'avère que la SPA ne prend plus en charge les chats et a dirigé la Commune vers la SAS SCAPA dont le centre animalier de rattachement est situé à MONTREUIL BONNIN.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de contrat présenté par la SAS SACPA moyennant un forfait annuel de 1 € HT par habitant soit 1.20 € TTC calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement légal connu de l'INSEE soit 1365 € HT (1638 € TTC) pour 2020. Le montant sera proratisé pour la 1<sup>ère</sup> période et revalorisé chaque année selon l'indice INSEE – identifiant 1565195 et nombre d'habitants. La SAS SACPA intervient 24h/24 et 7 j/7 pour différentes missions et notamment la capture et la prise en charge des animaux domestiques divagants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ☞ Accepte la proposition de la SAS SACPA pour les prestations mentionnées du contrat.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

### 123WEBIMMO.COM – PROPOSITION DE MANDAT EXCLUSIF DE RECHERCHE D'ACQUÉREUR – VENTE DU BIEN IMMOBILIER CADASTRÉ SECTION G N° 400 (ANCIENNE POSTE AVEC LOGEMENT ET JARDIN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le mandat de vente exclusif à la recherche d'acquéreur avec 123WEBIMMO.COM pour la vente du bien au prix de 68.450 €
- ☞ Précise qu'en cas de succès de la mission, la rémunération de 123WEBIMMO.COM sera de 3.450 € TTC à la charge de la Commune
- ☞ Se réserve le droit de mettre fin au mandat à l'issue de la période initiale irrévocable de 3 mois.

### RÉNOVATION DU COURT DE TENNIS ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture du devis de SAE TENNIS D'AQUITAINE d'un montant de 21 719 € HT (26 062.80 € TTC) concernant la réfection du court de tennis du haut ; et fait savoir qu'il est possible de demander une subvention auprès du Département de la Vienne qui a décidé la mise à disposition des commune d'un ACTIV FLASH, dont le montant représente 50 % de notre ACTIV 3 – 2020 soit 14 050 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ Accepte de faire réaliser les travaux.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de SAE TENNIS D'AQUITAINE.
- ☞ Sollicite la dotation du Département au titre de l'ACTIV FLASH.

☞ Adopte le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
Réfection du court de tennis	21 719 €	ACTIV FLASH	14 050 €
		Fonds propres	7 669 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>21 719 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>21 719 €</b>

#### RÉALISATION D'UN CITY STADE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Après avoir étudié les devis présentés par :

- SAE TENNIS D'AQUITAINE : HT 32 800 € - (TTC 39 360 € €). Équipements complémentaires :
- 4 mini-buts foot/hockey HT 1 120 € et 1 kit basket arrière HT 980 €, total HT 2 100 € - (TTC 2 520 €)  
Total général HT, avec équipements complémentaires, 34 900 € - (TTC 41 880 €).
- CASAL SPORT : HT 30 000 € - (TTC 36 000 €). En options : Gazon synthétique multisport HT 6 980€ - (TTC 8 376 €) et piste athlétisme 2 couloirs avec coloration HT 4 880 € - (5 856 €) - Total général HT 41 860 € - (TTC 50 232 €).
- KASO 2 : HT 31 725 € - (TTC 38 070 €). En supplément : Gazon synthétique HT 7 320 € - (TTC 8 784 €) - Pistes périphériques / peinture HT 2 610 € - (TTC 3 132 €) - Tests HT 405 € - (TTC 486 €) - Total général HT, avec supplément, 42 060 € - (TTC 50 472 €)

concernant la réalisation d'un city stade sur le premier court de tennis ; sachant qu'il est possible de demander le fonds de concours spécial COVID mis en place par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou d'un montant de 8 500 € et une subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS) à hauteur de 50% du montant HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (13 pour, 2 contre) des membres présents ou représentés,

- ☞ Accepte de faire réaliser les travaux.
- ☞ Retient la proposition de SAE TENNIS D'AQUITAINE avec les équipements complémentaires pour un montant total HT de 34 900 € - (TTC 41 880 €).
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis de SAE TENNIS D'AQUITAINE.
- ☞ Sollicite la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou au titre du fonds de concours spécial COVID.
- ☞ Sollicite la participation de l'Agence Nationale du Sport.
- ☞ Adopte le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
Réalisation d'un city stade	32 800 €	Communauté de Communes du Civraisien en Poitou	
Equipements complémentaires :		fonds de concours spécial COVID	8 500 €
4 mini-buts foot/hockey	1 120 €		
1 kit basket arrière	980 €	Agence Nationale du Sport 50%	17 450 €
		Fonds propres	8 950 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>34 900 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>34 900 €</b>

#### SÉCURISATION ET MARQUAGE AU SOL SUR LA RD 148 ET ROUTE DE MONTMORILLON ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Département va réaliser une opération de traçage sur la commune qui sera réalisée par la société SIGNATURE ; il propose que la commune en profite pour sécuriser l'entrée de l'agglomération en arrivant de Charroux et refaire les passages piétons Route de Montmorillon et donne lecture des devis de SIGNATURE :

- d'un montant HT de 1 947 € (TTC 2 336.40 €) pour le marquage au sol sur la RD148. Il s'agit d'un traçage au sol avec des dents de requins. Cette signalétique est préconisée afin de réduire la vitesse.
- D'un montant HT de 517 € (TTC 620.40 €) pour la réfection des passages piétons Route de Montmorillon.

Afin de compléter la sécurisation de la RD 148, Monsieur le Maire propose la pose de deux radars pédagogiques au niveau du passage piétons en face de la Route de Vergné pour sécuriser la sortie des écoles et donne lecture des devis de :

- SIGNATURE d'un montant HT de 4 338.03 € (TTC 5205.65 €).
- STOP VITESSE SASU d'un montant HT de 3 637.20 € (TTC 4 364.64 €).

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est possible de demander une subvention de 25 % du montant HT plafonnée à 25 000 € auprès du Département de la Vienne, au titre des amendes de police, pour le marquage au sol de la RD148 et les radars pédagogiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ Accepte de faire réaliser les travaux de marquage au sol sur RD 148 et la réfection des passages piétons Route de Montmorillon.
- ☞ Accepte les devis de SIGNATURE pour les deux opérations et autorise Monsieur le Maire à signer les devis.
- ☞ Précise que la dépense pour la réfection des passages piétons est inscrite en fonctionnement

A 14 voix pour et 1 abstention,

- ☞ Retient la proposition de SIGNATURE pour les 2 radars pédagogiques. En cas d'intervention SIGNATURE est de SAINT GEORGES LES BAILLARGEAUX alors que STOP VITESSE SASU est de LYON.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de SIGNATURE.

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ Sollicite le Département au titre des amendes de polices
- ☞ Adopte le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
Marquage au sol RD 148	1 947.00 €	Amendes de police 25 %	1 571.00 €
Radars pédagogiques (2)	4 338.03 €	Fonds propres	4 714.03 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>6 285.03 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>6 285.03 €</b>

## DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDIT N°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la décision modificative de crédits suivante :

### INVESTISSEMENT

Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
2128 (21) – 0090 : Autres agencements et aménagements	26 100.00
2128 (21) – 0124 : Autres agencements et aménagements	2 200.00
2128 (21) – 0140 : Autres agencements et aménagements	41 900.00
21318 (21) – 0136 : Autres bâtiments publics	-70 200.00
2151 (21) – 0095 : Réseaux de voirie	-5 300.00
2151 (21) – 0095 : Installations de voirie	5 300.00
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>

### DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PRESBYTÈRE EN MAISON DES ASSOCIATIONS ET BUREAU MULTIMÉDIA AVEC POSTE INFORMATIQUE

Monsieur le Maire fait savoir que pour effectuer une étude de financement, il est nécessaire de savoir si le Conseil Municipal est favorable à l'aménagement du Presbytère en Maison des Association avec la création d'un bureau multimédia avec poste informatique.




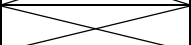
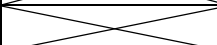
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ émet un avis favorable sur le principe.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à lancer l'étude financement.

### PROPOSITION DE MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la fermeture de la Mairie le samedi matin, car il y a peu de fréquentation. Les deux heures trente minutes d'ouverture du samedi pourraient être réparties, dans la semaine, de la façon suivante :

Mardi – mercredi – vendredi ouverture jusqu'à 12h30 au lieu de 12 h actuellement et mardi et mercredi ouverture jusqu'à 17h30 au lieu de 17 h actuellement.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	9H30 / 12H30	9H30 / 12H30		9H30 / 12H30	
14H / 17H	14H / 17H30	14H / 17H30		14H/17H	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ accepte la fermeture de la Mairie le samedi matin et la répartition proposée.
- ☞ Informe que les nouveaux horaires entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et seront diffusés dans l'Éclair Savignéen, sur le site de la Commune et dans les journaux.

### QUESTIONS DIVERSES

- Pour 2020, la Commune se voit attribuer, par le Département, 21.859,73 € au titre de la répartition du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux.
- Formation budget avec Madame BAILLEUL le 3 novembre 2020.
- Remerciements du CYCLE AMICAL DU CIVRAISIEN
- Invitation à l'inauguration de la première salle de jeux gratuite le 1<sup>er</sup> octobre à Civray.
- ORANGE : développement de son réseau 3 et 4G sur le secteur de SAVIGNÉ – recherche d'un lieu pour accueillir un nouveau relais ORANGE : sera étudié à la prochaine.
- Madame Céline ROUSSEAU signale qu'Annie n'avait toujours pas de téléphone ce soir à 20 heures.
  - Madame Nadine NEAUX va se renseigner pour obtenir le numéro de téléphone d'un référent Télécom.
- Monsieur Serge GRIMAUD explique la réforme du SIMER sur la collecte ménagère redevance incitative (forfait de base en fonction du nombre de personne dans la famille et du volume et le nombre de sortie des bacs noirs)
  - ✓ Le forfait donne accès à la déchetterie et au ramassage, la facturation sera semestrielle et les passages se feront tous les 15 jours.
  - ✓ Seul, le ramassage du bac noir sera facturé, il n'y aura pas de facturation pour le bac jaune
  - ✓ Les bacs seront livrés en 2022 et la première facturation de la redevance incitative se fera en 2023. L'année 2022 sera une année test.
  - ✓ La redevance sera augmentée d'environ 40 € par foyer
  - ✓ Points non ramassable : Malmort et Chez Brumelot, sacs rouges pré-payés, les habitants porteront les sacs en bout de route.
  - ✓ Les hameaux de Vergné et Champagné-Lureau : accès difficiles ou impossibles : Bac enterré ou de surface avec badge d'accès (facturation au sac)
- Fait le point sur les travaux effectués en août :
  - ✓ Curage des fossés : Les Pigeries, Le Colombier, La Varonnière, La Chauffière, Bellevue, Chez Tribot et la Groie.
  - ✓ Changement du sable – Bac à sable cour des écoles
  - ✓ Réparation enrobé dans la cour de l'école
  - ✓ Création d'une terrasse en stabilisé au logement dernièrement loué
  - ✓ Dérasement dans divers chemins pour faciliter l'écoulement de l'eau : La Verdière, Chemin du Pont Double, rue de la Sablière (contenaires à poubelle), chemin derrière M. BOURLOTON, chemin du château d'eau, La Chauvellerie, Le Magnou

- ✓ Hydrocurage de réseau pluvial réalisés à La Chauffière, La Varonnière, Les Pigeries, Champagné-Lureau (partiellement) et Montazais. Il faudra prévoir de réaliser le passage de l'hydrocureur dans les hameaux suivants : Les Pigeries, Bellevue, Chez tribot
- ✓ La salle de motricité (École Maternelle) a été refaite.
- Informe que le broyage des branches sur l'ancien terrain de foot a été fait par le SIMER. La Commune a réceptionné le matériel hier : le tracteur-tondeuse et sa remorque, la débroussailleuse et le fourgon ; la peinture des STOP et des cédez le passage est en cours.
- Monsieur Mickaël COLIN informe que pendant les prochaines vacances scolaires la peinture sera refaite dans l'entrée de la Maternelle et le dortoir. Les plinthes seront remplacées dans l'entrée.
- Signale que depuis l'abattage des arbres, l'espace cinéraire n'est pas assez masqué et propose un devis de BRICOMARCHÉ pour des panneaux en bois d'un montant de 1.290, 80 €. Le Conseil Municipal est d'accord.
- Propose que pendant les prochaines grandes vacances, la classe de la Maternelle soit refaite et de poser des volets roulants à la place des rideaux. Les devis seront demandés pour le budget 2021.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.